



probleme avec mon employeur sur le licenciement

Par meduse, le 13/05/2011 à 08:06

bonjour a tous.

Bon courage a tous dans vos déboire, voici la mienne.

Depuis 4 ans je bosse dans une boite comme salarié et je suis responsable d'une équipe commerciale dans le commerce de gros . Depuis le 28 janvier j'ai été dégradé on m'a retiré mon CA et supprimé mon équipe commerciale(pas de statue cadre). Depuis 4 ans , pas de visite médicale du travail, pas de convention collective, pas de représentant du personnel(nous fumes 26 personnes)je travaille plus de 55H par semaine pour 38H payée. Je travaille aussi la nuit en plus de la journée (le jour puis la nuit je dors 3H et hop faut rebosser). Plusieurs fois j'ai signalé a ma direction les différents problèmes sans réaction et aujourd'hui je suis au placard pour avoir réclaté mon du. Je suis au placard et je vais etre licencié pour manquement a mes obligations commerciales. Mon employeur me propose un licenciement conventionné avec 3 mois de salaires. Voila comment les employeurs voyous résous les problème. Mon dossier est il assez étoffée pour aller au prud homme?

Par P.M., le 13/05/2011 à 14:52

Bonjour,

Déjà l'employeur ne peut pas procéder à une rétrogradation sans votre accord et même si cela avait été dans le cadre d'une sanction disciplinaire, vous auriez pu vous y opposer...

C'est à vous de voir si vous voulez accepter non pas un "licenciement conventionné" mais une [rupture conventionnelle](#)

Cela ne vous empêche pas théoriquement d'exercer un recours ultérieur, même si nous n'avons pas assez de recul et la Jurisprudence nécessaire...

Je vous conseillerais en tout cas de vous faire assister lors de sa négociation par un Conseiller du Salarié...